



1.1 marchés publics

DECISION N° 2023/44

MARCHE PUBLIC DE FOURNITURE POUR L'ACQUISITION D'UN VEHICULE UTILITAIRE CHASSIS CABINE

Le Maire de la Ville de MAZAN,

Vu la Délibération n° 2020/20 en date du 10 juillet 2020 portant délégation au maire de certaines attributions du Conseil Municipal, prise en exécution de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment l'article R 2123-1,

Vu les crédits ouverts au budget principal 2023,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence publié le 25 mai 2023,

Vu la réception des offres au nombre de 3,

Vu l'analyse des offres conformément aux dispositions du règlement de consultation,

Considérant l'offre du candidat Gva Bymycar Vaucluse 84200 Carpentras,

DECIDE

Article 1 : de conclure un marché public de fourniture pour l'acquisition d'un véhicule utilitaire neuf châssis cabine avec Gva Bymycar Vaucluse 1210 AVENUE DWIGHT EISENHOWER 84200 Carpentras pour un montant de 60 130.55 euros TTC (TVA 20%).

Le marché prendra effet dès sa notification.

Article 2 : La présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication par voie d'affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le Tribunal Administratif peut également être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » via le site internet www.telerecours.fr

Article 3 : le Directeur Général des services et le receveur municipal sont chargés, chacun en qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

A MAZAN, le 31/07/2023

Le Maire,

Louis BONNET

